

Montréal, le 3 octobre 2022

Madame Dominique Breton,  
Sous-Ministre adjointe  
Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
dominique.breton@msss.gouv.qc.ca

**Objet:** Réactions et décisions du conseil d'administration de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

Madame la Sous-Ministre adjointe,

Dans le cadre des travaux sur le Programme de soutien des organismes communautaires (PSOC), la Table recevait, le 29 août dernier, une proposition de Cadre normatif accompagnée d'un message explicatif de la part de la Direction des services sociaux généraux et des activités communautaires (DSSGAC)<sup>1</sup>.

La présente lettre vise à vous transmettre les réactions et les décisions des membres de la Table, prises lors de la rencontre du conseil d'administration du 13 septembre, à l'égard de ces travaux.

Mais tout d'abord, rappelons qu'en juin, les membres de la Table se sont prononcés, en assemblée générale, sur une proposition formulée par la DSSGAC à partir de discussions préalables avec les représentantes de la Table. La proposition soumise alors consistait à limiter les travaux du prochain cadre normatif au fonctionnement du financement par projets ponctuels et par ententes pour des activités spécifiques. Ce recentrage permettait de produire le contenu attendu par le Secrétariat du Conseil du trésor pour le mois d'avril 2023, tout en permettant la poursuite, sans pression, des travaux sur le fonctionnement du financement pour la mission globale, prévus dès la fin de 2019 sous le nom de « Phase 2 ».

Quelques jours plus tard, soit le 15 juin, la Table transmettait son accord à cette proposition par une lettre adressée au ministre Lionel Carmant, ainsi qu'à vous-même<sup>2</sup>, en l'accompagnant d'une exigence quant à l'imminence du déclenchement de la « Phase 2 ». Elle y rappelait également l'importance d'accorder tout le temps nécessaire à la suite de ces travaux sur le financement pour la mission globale et la nécessité de convenir de modalités permettant la transparence et la recherche de solutions.

### **Une nouvelle proposition qui ne respecte pas l'entente convenue en juin**

La Table n'a étonnamment reçu aucune réponse suite à sa lettre du 15 juin. Ce n'est donc qu'en recevant la nouvelle proposition de cadre normatif qu'elle a su comment les travaux avaient évolué au sein de la DSSGAC.

La Table a alors constaté que le texte proposé ne se limitait pas à détailler les modes de financement par projets ponctuels et par ententes pour des activités spécifiques, mais comportait des changements qui affectent la description du financement pour la mission globale, alors que ce dernier devait être discuté durant les

<sup>1</sup> Le courriel du 29 août est en annexe.

<sup>2</sup> Le fichier de la lettre du 15 juin est joint à cette lettre.

travaux de la « Phase 2 ». Qui plus est, le message d'accompagnement avisait que les commentaires portant sur le financement à la mission globale ne seraient pas retenus dans le cadre de la consultation sur le document transmis, et qu'ils seraient seulement « à titre indicatif ».

Ce faisant, la Table se retrouve actuellement consultée sur une partie seulement du document et se voit imposer les autres changements, ce qui est loin d'être un procédé acceptable d'autant plus que les changements ne sont pas mineurs. En effet, ces derniers affectent la définition et le fonctionnement du programme destiné au financement pour la mission globale des organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS), ainsi que le démontrent les exemples suivants :

- Retrait de la description des responsabilités incombant aux établissements régionaux, par exemple à l'égard du respect des fondements harmonisés du PSOC, ce qui a notamment pour effet de retirer la mention même de ces fondements;
- Remise en question des règles de la reddition de comptes en demandant que les OCASSS déclarent le nombre de « personnes différentes » ayant participé à leurs activités, au mépris du consensus datant de 2008;
- Diverses mentions et omissions mettant en péril le respect de l'autonomie des OCASSS.

Ces exemples démontrent que le ministère n'a pas respecté sa propre proposition de se limiter aux sections sur le financement par projets ponctuels et par ententes pour des activités spécifiques, en plus de balayer du revers de la main des consensus sur la reddition de comptes.

Ainsi, les membres de la Table ne peuvent que constater que le ministère a dévié de la proposition soumise en juin dernier, sans même avertir celle-ci.

### **Une « Phase 2 » toujours incertaine**

Ajoutons à cela que la Table n'a toujours pas obtenu l'assurance qu'il y aurait bel et bien une « Phase 2 » des travaux sur le financement pour la mission globale, ni vu d'ouverture envers l'amélioration du fonctionnement actuel des travaux, notamment en regard de la transparence et du respect du mandat de la Table. Rappelons que ces deux demandes ont été plusieurs fois formulées, tant au niveau administratif que politique, dont le 8 décembre 2021<sup>3</sup>, auprès du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, monsieur Lionel Carmant, ainsi qu'auprès de la présidente du Conseil du trésor, madame la ministre Sonia Lebel.

### **Un manque de respect et de transparence**

Globalement, les membres de la Table ne s'expliquent pas le manque de considération face à son rôle d'interlocutrice nationale. En ne faisant pas preuve de transparence dans ses communications, le MSSS a manqué de respect envers le rôle de la Table, et conséquemment, envers les 3 000 groupes réunis par les 44 regroupements provinciaux qui en sont membres.

Outre les changements sur le fonctionnement du PSOC pour la mission globale, la manière choisie pour annoncer la prolongation de la période de transition pour l'application des huit critères de l'action communautaire autonome est plus que décevante. Bien qu'il s'agisse d'une information capitale, le changement vers une transition de 2023 à 2028 est en effet annoncé par une note au bas d'une page de la proposition de cadre normatif du 29 août. De plus, c'est par cette note que la Table a découvert ce qu'il était advenu de sa demande de prolongation, présentée il y a plusieurs mois, n'ayant obtenu aucune réponse directe, contrairement aux usages entre partenaires de bonne foi.

---

<sup>3</sup> Les fichiers des lettres du 8 décembre 2021 sont joints à cette lettre.

Cet épisode récent s'ajoute malheureusement à d'autres situations problématiques en regard du respect du mandat de la Table. En effet, celle-ci se heurte régulièrement à des barrières qui l'empêchent de jouer pleinement son rôle d'interlocutrice nationale, tant dans le cadre des travaux touchant tous les OCASSS du Québec, que dans ceux liés à l'administration de l'enveloppe nationale du PSOC<sup>4</sup>.

Considérant que la Table collabore positivement aux travaux sur le fonctionnement du PSOC, depuis 2003 et même davantage, la situation actuelle n'est pas acceptable, d'autant plus que cela nécessite de consacrer de nombreuses heures de travail sans aboutir à des solutions satisfaisantes.

En conséquence, la Table se retire des travaux menant vers la diffusion en avril 2023 du Cadre normatif sur le PSOC et réitère la nécessité de débiter la « Phase 2 » le plus rapidement possible. Elle rappelle également son désir de participer à l'élaboration des modalités qui encadreront ces prochains travaux, dans un souci de mettre en place un fonctionnement permettant la transparence, la recherche de solution et le respect du mandat de toutes les parties.

Les membres de la Table s'attendent à ce que le ministère respecte ses engagements et qu'il fasse preuve de transparence et de respect dans toute démarche de collaboration. Ces dernières années, les regroupements provinciaux et leurs 3000 groupes membres ont accumulé plusieurs insatisfactions, tant à l'égard des travaux sur le PSOC qu'au financement accordé. La Table invite le MSSS à prendre la mesure de ce mécontentement et à agir en conséquence.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la Sous-Ministre adjointe, mes salutations distinguées, au nom des membres de la Table.



Gaëlle Fedida, Présidente de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

#### **C.C.**

- Madame Josée-Anne Goupil, Directrice générale adjointe des orientations et des programmes relatifs aux clientèles spécifiques ainsi qu'à l'action communautaire
- Madame Marylaine Chaussée, Directrice des services sociaux généraux et des activités communautaires
- Mesdames et Messieurs les PDG des CISSS-CIUSSS
- Monsieur Benoît Larocque, Président de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires
- Les membres de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

**P.J.** En plus de l'annexe (@ du 29-08-2022 de la DSSGAC), les fichiers de 3 lettres de la Table sont joints:

- Lettre du 15 juin 2022, adressée par la Table au Ministre Lionel Carmant, ainsi qu'à Dominique Breton, Sous-Ministre adjointe;
- Deux lettres du 8 décembre 2021, adressées par la Table aux Ministres Lionel Carmant et Sonia Lebel.

---

<sup>4</sup> Ce point fera l'objet d'une correspondance spécifique.

## Annexe : Correspondance transmise le 29 août 2022 par la DSSGAC

De : **Marie-Claude Boudreault** <marie-claude.boudreault.dgppfc@msss.gouv.qc.ca>  
Date: lun. 29 août 2022 à 17:25  
Subject: Consultation - Révision du cadre normatif du PSOC  
To: Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles - Coordination <coordination@trpocb.org>, patricia.chartier@ctroc.org <patricia.chartier@ctroc.org>  
Cc: Marylaine Chaussé <marylaine.chausse@msss.gouv.qc.ca>, Jean Fallon (CISSSLAV) <jean.fallon.cjl@ssss.gouv.qc.ca>, Marie-Pierre Chouinard <marie-pierre.chouinard@msss.gouv.qc.ca>

Bonjour,

Comme prévu dans notre démarche de révision du cadre normatif du PSOC, nous lançons, cette semaine, la période de consultation.

Dans un esprit de collaboration et de transparence, nous vous transmettons la proposition ci-jointe de texte du cadre normatif 2022 afin que vous puissiez en prendre connaissance. Nous vous invitons à nous soumettre vos commentaires pour les sections 1, 2, 4 et 5, d'ici le 7 octobre à l'adresse suivante : [marie-pierre.chouinard@msss.gouv.qc.ca](mailto:marie-pierre.chouinard@msss.gouv.qc.ca). Nous vous proposons également un moment de discussion à votre convenance pendant cette période de consultation afin d'avoir une compréhension commune du texte. Le cas échéant, veuillez nous faire part de votre intérêt.

En ce qui concerne la section 3 sur le soutien à la mission globale, nous vous invitons à prendre connaissance des modifications qui ont dû être apportées. Vous trouverez ces modifications aux pages suivantes :

- page 16 : règle de cumul
- page 17 : nombre de personnes **différentes** participant aux activités de l'organisme
- page 18 : reddition de compte : changement des seuils pour déterminer le type de mission.

Si vous souhaitez commenter plus largement cette section, nous vous invitons à le faire à titre indicatif puisque celle-ci fera l'objet de travaux ultérieurs.

N'hésitez pas à communiquer avec nous, pour toutes questions.

Meilleures salutations,

Équipe dédiée aux orientations ministérielles-PSOC

Marie-Claude Boudreault  
Marie-Pierre Chouinard  
Jean Fallon

[Tableau commentaires - Normes PSOC août 2022.docx \(35 Ko\)](#)  
[Proposition Cadre normatif PSOC été 2022 v.3.docx \(102 Ko\)](#)